

Fontenay-aux-Roses, le 10 avril 2018

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2018-00098

**Objet :** Demande d'agrément pour la réalisation des analyses du contrôle sanitaire de la qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine du Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn et Garonne à Montauban (82)

**Réf.** Saisine ASN n°CODEP-DIS-2018-011449 du 9/03/2018

Dans son courrier référencé CODEP-DIS-2018-011449 du 9 mars 2018, l'Autorité de sûreté nucléaire a demandé à l'IRSN d'analyser le dossier de demande d'extension d'agrément pour le paramètre « activité alpha globale » listé au paragraphe D de l'annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2016 [1], déposé le 5 février 2018 par le Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn et Garonne (LVD 82) de Montauban (82) pour la réalisation d'analyses radiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce dossier fait suite à différentes demandes antérieures de renouvellement d'agrément déposées par ce laboratoire dont la dernière a donné lieu à l'avis IRSN n°2017-00329 du 27 octobre 2017 remis à l'ASN en réponse à la saisine n°CODEP-DIS-2017-032875 du 11 août 2017. Dans cet avis, l'IRSN s'appuyait sur l'analyse de l'ensemble des résultats obtenus aux essais interlaboratoires (EIL) accompagnant les demandes du LVD 82 (123SH300 de 2013, 138SH300 de 2015, EC 44-17 de 2017) et constatait qu'ils n'étaient pas satisfaisants pour ce qui concerne le paramètre « activité alpha globale ».

Les éléments relatifs aux paramètres « activité bêta globale » et « tritium » ont été jugés satisfaisants à l'issue de cette analyse. Ces deux paramètres, listés au paragraphe D de l'annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2016 [1], ne font donc pas partie de la demande d'extension d'agrément instruite dans le cadre de la saisine CODEP-DIS-2018-011449 du 9 mars 2018.

**Adresse Courrier**  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

**Siège social**  
31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Standard +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre 8 440 546 018

Lors de l'instruction de 2017, l'IRSN a considéré que les informations transmises par le laboratoire identifiait de manière correcte les causes du résultat non satisfaisant obtenu et que les actions correctives proposées étaient pertinentes. Cependant, afin de se conformer pleinement aux exigences fixées par l'arrêté du 5 juillet 2016 [1] en matière d'agrément, l'IRSN a préconisé que le LVD 82 s'inscrive à l'EIL 153SH300 organisé au second semestre 2017 et incluant la détermination du paramètre « activité alpha globale » afin de confirmer sa capacité à satisfaire les critères de performance utilisés pour ce type d'essais.

Suite à l'avis IRSN n°2017-00329 du 27 octobre 2017 et en réponse à la demande de la Direction générale de la santé (courrier DGS/EA4-N°446 du 26 décembre 2017), le laboratoire a déposé le 5 février 2018 une nouvelle demande d'extension d'agrément suite à la publication des résultats de l'EIL 153SH300.

A l'issue de cet examen, l'IRSN constate que le résultat obtenu par le LVD 82 à l'EIL 153SH300 portant notamment sur la mesure du paramètre « activité alpha globale » est « satisfaisant » selon les critères « techniques » de performance définis par la commission d'agrément des laboratoires du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

**En conclusion et au vu de l'ensemble des éléments transmis, l'IRSN considère que le laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne dispose d'une maîtrise suffisante de la mesure du paramètre « activité alpha globale » dans les eaux destinées à la consommation humaine.**

[1] Arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux

Pour le Directeur Général, par délégation

Didier GAY

Adjoint au Directeur de l'environnement